

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 juillet 2012

CP 12/07-41

L'an deux mil douze, le 19 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis au Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-plage sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

Absent excusé : M. Marty

FONDS DE CONCOURS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES DEMANDE DE TRANSFERT D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE LA MUTUALITE FRANÇAISE-UNION DEPARTEMENTALE DE TARN ET GARONNE

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de transfert d'une subvention présentée par Monsieur le Président de la Mutualité Française Union Départementale de Tarn et Garonne relative à une étude de faisabilité, préliminaire à l'extension de la maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes (EHPAD Val de Bonnette à CAYLUS).

Par délibération en date du 29 mars 2010, la Commission Permanente a accordé au Centre Communal d'Action Sociale de CAYLUS, une subvention de 22 089 € pour cette opération.

Dans le cadre du rachat de l'EHPAD Val de Bonnette, la Mutualité Française-Union Départementale sollicite, par courrier du 02 novembre dernier, le transfert de cette subvention de 22 089 €.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur l'éligibilité de cette demande, étant entendu que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours (article 20421, sous-fonction 74).

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la commission permanente du 29 mars 2010 accordant une subvention de 22 089 € au CCAS de Caylus concernant l'étude préliminaire à l'extension de l'EHPAD Val de Bonette à Caylus,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur le transfert de la subvention susvisée au profit de la Mutualité Française-Union Départementale de Tarn-et-Garonne dans le cadre du rachat de l'EHPAD ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 20421, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,